

# Snes Versailles Infos

## Adhérer, Réadhérer

pour le respect des droits de chacun,  
pour notre métier,  
pour le service public

### Le Snes

**un outil indispensable**

**Au service de la profession et du service public**

**Le SNES est l'outil et la propriété** de ceux et celles qui le constituent et le font vivre.

A chaque échelon, les décisions sont prises le plus démocratiquement possible en essayant de rassembler une grande majorité des adhérents et, au-delà, la majorité de la profession.

Le Snes est un syndicat fondateur de la FSU et avec elle, il s'efforce de rassembler bien au-delà.

**Dans l'établissement** c'est sous l'impulsion de la section SNES et avec tous

les collègues que se décident les actions à mener

**Le SNES défend les personnels et le service public**, contre la marchandisation de l'école, contre la décentralisation libérale.

**Aujourd'hui** nous sommes confrontés, sous couvert de « réforme » et de « modernisation », de « livre vert » ou « blanc », à une entreprise de démolition complète de notre métier, de nos statuts, et plus globalement, des services publics dont le nôtre.

**C'est ainsi** que l'accélération des suppressions de postes touche maintenant au cœur de notre métier, c'est ainsi que notre pouvoir d'achat se dégrade encore alors que nos salai-



res en sont maintenant à un niveau scandaleux au regard de nos qualifications et de nos responsabilités.

**Pour le Snes et la FSU**, il n'y a pas d'autre alternative pour nos collègues que de **faire face**, et d'agir ensemble de la manière la plus unitaire et la plus massive possible.

**C'est pourquoi l'organisation syndicale doit se renforcer** pour que nous construisions ensemble toutes les ripostes nécessaires.

# A quoi sert la cotisation syndicale?

**Le SNES a besoin** des cotisations des adhérents pour ses publications, son site Internet, son fonctionnement quotidien (téléphone, courrier, locaux, ...) pour organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élu(e)s dans les commissions paritaires.

**Ce sont ses seules ressources** car il ne reçoit aucune subvention directe de l'État. C'est ce qui fait sa force et fonde son indépendance

## Quelques exemples

**Une publication** à tous les syndiqués (6000 exemplaires 8 pages) : **2 000 €**

**Suivi individuel des collègues** (mutations, promotion...) : Budget académique téléphone et courriers **32 750 €**



## Défense des personnels et syndicalisation

Le Snes, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, défend **tous** les personnels, avec le souci constant de l'équité pour tous.

Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du Snes lui apportent

Chacun comprendra donc que le Snes accorde une priorité à ses syndiqués en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.



## Cotisation syndicale « trop chère » ?

La cotisation syndicale donne droit à une **réduction d'impôt de 66%**. ...  
Il est possible de payer en 6 prélèvements fractionnés

Exemple Certifié 6 <sup>ème</sup> échelon			Au total dans cet exemple : coût réel moyen mensuel <b>4.79€</b> (soit à peine le prix d'une revue)
Montant cotisation	Coût réel après réduction d'impôt 66%	Coût réel moyen par mois ramené sur 12 mois	
169,20€	57,52 €	4,79 €	

## L'action syndicale cela rapporte aussi concrètement !

pour des dizaines de milliers de collègues, **l'abrogation du décret de Robien** se traduit par un gain financier important : par exemple, pour un collègue certifié une HSA représente entre **1053€ et 1264€**

**Oui** le syndicalisme en France n'est pas assez fort

**Oui** le syndicalisme en France a trop peu d'adhérents

**Oui** cela explique largement la poursuite de la déferlante libérale

**Oui** cela a des conséquences désastreuses sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail, les services publics

**Non, cela n'est pas une fatalité immuable**

**Il ne tient qu'à chacun de vous que cela change**

**en adhérent, réadhérant**

**pour être beaucoup plus nombreux et pour gagner**